

« Les étudiants carolos sont pénalisés »

Le gouvernement wallon MR-cdH a récemment décidé d'instaurer un régime d'aide à la location pour les logements étudiants, les fameux kots. Concrètement, chaque jeune qui étudie à plus d'une heure de son domicile se verra accorder une prime de 1.000 euros pour y habiter.

Mais cette mesure fait bondir l'échevine de l'Enseignement, Julie Patte et le conseiller Jean-Philippe Preumont (PS). « Ce système est pénalisant pour les universitaires carolos. Seuls ceux inscrits à Liège peuvent en bénéficier. Cela représente 203 étudiants... sur 4.219. »

Et de pousser sa réflexion un peu plus loin... « Notre région

connaît déjà un large déficit de diplômés de l'enseignement supérieur, si on la compare à ses voisines. À Charleroi, 19,1 % de la population active disposent d'une telle attestation, contre 37 % dans l'ensemble de la Wal-

lonie. Là, nous sommes à nouveau discriminés. » Le tout sans prendre en compte l'aspect pécuniaire. « Quand elle a analysé cette mesure, l'inspection des finances a indiqué qu'il serait sans doute opportun de limiter l'aide aux ménages à revenus moyens ou modestes. Or, un habitant de Charleroi gagne en moyenne 13.020€ par an, alors que la norme wallonne se situe au-dessus de 16.000 €. »

Le groupe PS a donc déposé une motion ce lundi soir au conseil communal de Charleroi. Il est demandé « d'intégrer dans le projet le critère relatif aux revenus des parents, qui est essentiel pour lutter contre la précarité étudiante. » Par ailleurs, il y est aussi proposé qu'une partie de l'enveloppe prévue, de dix millions d'euros, soit « affectée au soutien des arrondissements déficitaires en offre d'enseignement supérieur, et en particulier au projet de développement du Campus

universitaire de Charleroi. »

La motion a été approuvée, malgré quelques réticences. Présent au conseil communal sous l'étiquette du mouvement citoyen C+, mais toujours affilié au cdH, l'échevin Eric Goffart s'est abstenu. « L'intention de base du gouvernement est très bonne. Mais ce dernier devrait aller plus loin. Les Wallons devraient avoir le droit d'étudier où ils le désirent, y compris à Bruxelles, en Flandre ou aux... États-Unis. Le principe devrait donc être étendu et toucher plus de monde. Il y a du pour et du contre. Je me suis donc abstenu. »

Nicolas Tzanetatos, du MR, n'a pas non plus pris position. « Mais je remarque quand même que le gouvernement wallon a le mérite d'agir, via ses compétences dans le logement. Celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS-cdH), en charge de l'Enseignement, n'a rien fait. » ●

L. DÉV.